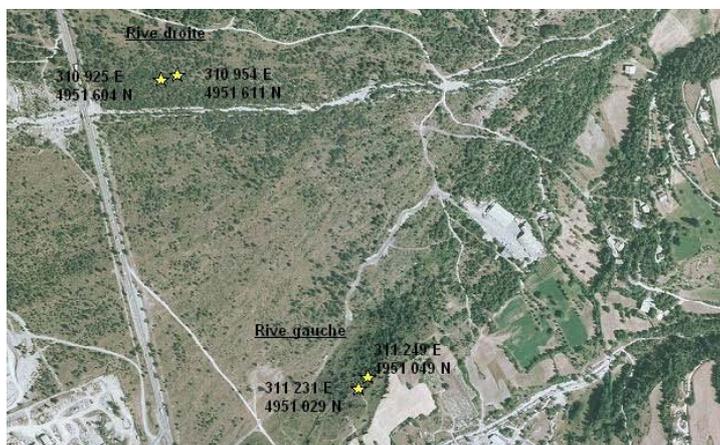


Suivi des MAET

Parcours du Merdanel

Présentation et localisation du parcours

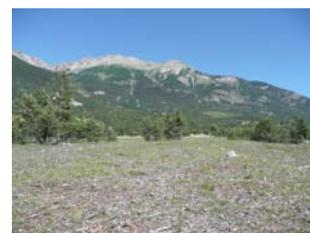
Le Merdanel est un torrent dont le cône de déjection a fait l'objet à partir de 2005 de lourds travaux mécaniques de réouverture dans le cadre d'un contrat Natura 2000. L'objectif de ce vaste chantier de débroussaillage sur 50 hectares était de ré-ouvrir le milieu pour augmenter sa richesse floristique et éviter la colonisation par les pins noirs et les pins sylvestres. Ces opérations ont duré jusqu'en 2009, date à laquelle le contrat Natura 2000 s'est poursuivi par des MAET. En effet, les opérations mécaniques ont permis au Merdanel de retrouver ses fonctions pastorales en devenant une pelouse embroussaillée (Gautier, 2006). Il s'agit maintenant d'entretenir et de gérer au mieux cette zone de parcours, d'ailleurs composée de pelouses sèches, milieu d'intérêt communautaire. Bien que le sol soit pauvre, ces pelouses présentent en effet une diversité végétale remarquable composée notamment de stipes capillaires et pennées. Nous suivrons deux stations en MAET. En effet, deux types de mesures ont été contractualisés par deux agriculteurs différents sur le parcours du Merdanel. Elles visent à maintenir l'ouverture des milieux.



Station rive droite

Présentation de la MAET

La MAET consiste en un pâturage raisonné en lien avec un plan de gestion pastorale et associé à une élimination des refus deux fois en cinq ans. Il est réalisé un pâturage de printemps de mi-mai à mi-juin par 300 bêtes. Si la ressource fourragère le permet, un pâturage sera effectué en octobre. Des objectifs de raclage de 3 ou 4 sont fixés, par la technique de gardiennage serré. De plus, l'agriculteur s'engage à réaliser deux passages de broyeur durant les cinq années du contrat.



Station rive gauche

Présentation de la MAET

De l'autre côté du Merdanel, la MAET préconise un pâturage de printemps facultatif (200 brebis à la mi-juin), par gardiennage serré. Le pâturage d'automne a lui un caractère obligatoire (450 brebis). Les objectifs de raclage sont de 3-4. Par ailleurs, des interventions sont souhaitables mais non obligatoires pour éliminer les refus. Ainsi, le maintien de l'ouverture du milieu repose uniquement sur un pâturage raisonné dans le cadre d'un plan de gestion pastorale.



Présentation des résultats

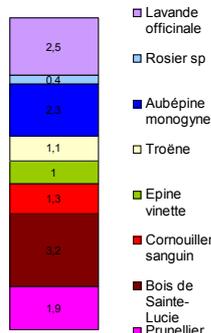
L'emprise des repousses ligneuses sur la ligne de la station 1 est de 4,9%, avec principalement de l'épine-vinette (2,7%) et du peuplier noir (1,0%). La hauteur moyenne des touffes, toutes espèces ligneuses confondues, est de 12 cm. L'étude des points de contact de l'aiguille avec le sol précise que le recouvrement des débris ligneux est de 85%. Par ailleurs, le recouvrement de la végétation est de 20%, dont 4% de ligneux, 3% de sous-ligneux et 13% d'herbacés.

L'emprise des repousses ligneuses sur la ligne de la station 2 est de 13,1%. Les espèces les plus représentées sont le bois de Sainte-Lucie (3,2%), la lavande officinale (2,5%), et l'aubépine monogyne (2,3%). La hauteur moyenne des repousses est de 21,5 cm, toutes espèces ligneuses confondues. Dans 76% des cas, l'aiguille a touché des débris ligneux. Quant au recouvrement de la végétation, il est de 46%, composés principalement de ligneux (18%) et d'herbacés (31%). Enfin, à l'échelle de la station, la diversité floristique est de l'ordre de 70 espèces.

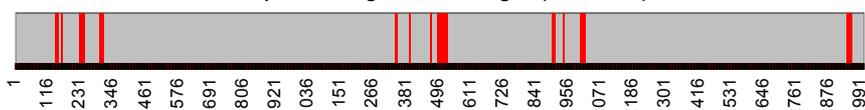
Pourcentage des ligneux sur la ligne (rive droite)



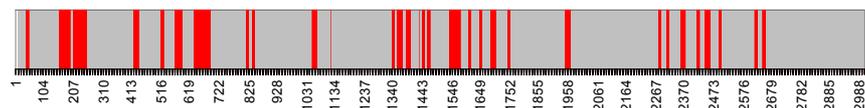
Pourcentage des ligneux sur la ligne (rive gauche)



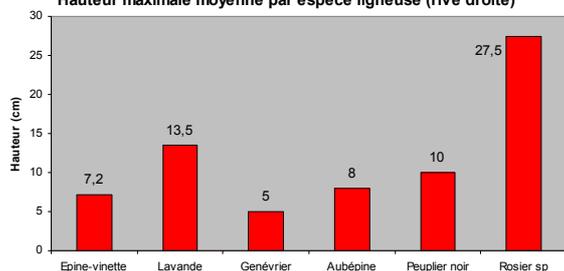
Emprise des ligneux sur la ligne (rive droite)



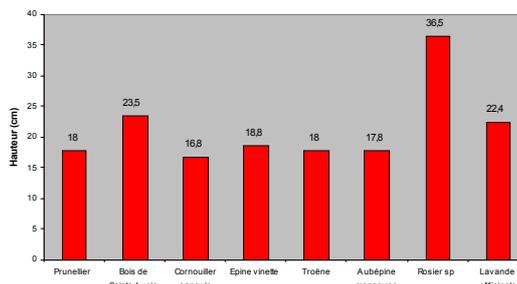
Emprise des ligneux sur la ligne (rive gauche)



Hauteur maximale moyenne par espèce ligneuse (rive droite)



Hauteur maximale moyenne par espèce ligneuse (rive gauche)



Commentaires et perspectives

Dans les deux cas, la forte proportion de débris ligneux indique des opérations mécaniques récentes. Des repousses sont déjà observées ce qui traduit une dynamique évidente de fermeture du milieu. Un inventaire renouvelé dans cinq ans nous renseignera sur l'évolution de la couverture ligneuse en fonction des pratiques préconisées. Nous verrons si l'élimination des refus est nécessaire ou si le pâturage à lui-même, avec des contraintes de raclage, peut suffire.

A priori, nous pouvons supposer que le développement des ligneux sera limité sur la première station grâce aux interventions manuelles. En comparaison, il devrait être plus prononcé sur la deuxième station, d'autant plus que le taux de ligneux est déjà plus élevé (tendance plus forte à l'embroussaillage) et que les pratiques pastorales semblent moins contraignantes pour la végétation. En effet, le pâturage de printemps est le meilleur moyen pour maintenir le milieu ouvert sur des pelouses d'allure steppique car les espèces végétales sont encore appétentes et surtout, les repousses ligneuses peuvent encore être abruties alors que plus tard, elles deviennent trop dures. Or, sur la deuxième station, le pâturage de printemps a un caractère facultatif. Quoi qu'il en soit, le développement des broussailles est la trajectoire naturelle de ses pelouses sèches. Le Merdanel ne fera pas exception et le constat dans cinq ans d'un accroissement du taux d'emprise des ligneux ne serait ni surprenant, ni dramatique. Tout est relatif : la présence en petites tâches de ligneux au sein de la pelouse n'est pas incompatible avec le pâturage.